

Projet de Conservation de la Faune Sauvage du Parc DIWASI

Réserve Naturelle de Kankan – Guinée

Soumis par NON NOBIS



NON NOBIS – Parc DIWASI Réserve Naturelle de Kankan République de Guinée



Carte 1. Situation du Parc DIWASI

Contacts en Guinée :

Mme CLAPASSON Sylvie - Présidente de l'ONG « NON NOBIS »

Adresse: Sabadou Baranama - BP 05 Kankan - République de Guinée

Tel: (00 882) 1650. 60. 53. 03 / (00 882) 1651. 07. 12. 50 Mail: sylvieclapasson@gmail.com / sylvieclapasson@yahoo.fr

Mr CLAPASSON Albert - Gérant du Parc DIWASI - Chef du projet

Adresse: Sabadou Baranama - BP 05 Kankan - République de Guinée

Tel: (00 882) 1650. 60. 53. 03 / (00 882) 1651. 07. 12. 50

Mail: albertclapasson@yahoo.fr

Contact en France:

Mr REITZ Christophe - Coordinateur du projet

Adresse: 2 rue de Tréhémont – 57250 Moyeuvre-Grande

Tel: (+33) 06 70 22 99 01

Mail: reitz.christophe@yahoo.fr

Contexte et justification

En Afrique de l'Ouest, les aires protégées subissent des pressions anthropiques en constante augmentation. Loin d'être épargné par ce phénomène, l'Est de la Guinée voit son milieu naturel se dégrader jour après jour.

Toutefois, il y subsiste encore un espace presque intact : le *Parc DIWASI* (104 000 ha). Situé dans la partie Ouest de la *Réserver Naturelle de Kankan* (535 000 ha), et disposant de la seule zone intégralement protégée (ZIP) (60 000 ha) de cette même Réserve, il s'avère être le sujet privilégié d'études directement liées à la bonne gestion de son écosystème.

Il s'ensuit d'ailleurs naturellement que l'intérêt de telles études ne vaut que par leurs régularités et leurs rigueurs car la gestion efficace d'un système écologique nécessite un suivi constant de ses principaux déterminants.

Qu'il s'agisse des espèces en présence, de l'importance des populations ou des aires de distribution, très peu d'informations fiables existent actuellement sur la faune sauvage de Guinée. Et aucune donnée autre qu'en rapport avec les mammifères et l'avifaune n'existe sur la *Réserve Naturelle de Kankan* et le *Parc DIWASI*.

La faune sauvage de Guinée est donc encore fortement mal connue. Ceci étant, nous savons néanmoins que de nombreuses espèces sont menacées par la disparition de leur habitat ainsi que par la chasse. De nombreuses espèces sont en outre considérées comme menacées ou proches de l'extinction.

C'est pourquoi la création récente du *Parc DIWASI* en 2004, classé Aire Protégée, également première zone amodiée de Guinée, établis pour le long terme (bail emphytéotique de 45 ans renouvelable), dans la partie Ouest de la Réserve Naturelle de Kankan, est sans conteste une opportunité sérieuse de parvenir à la mise en œuvre d'un programme durable de conservation de la faune sauvage et de la biodiversité en générale dans cette région.

La détermination précise des espèces présentes, leur importance et leurs aires de distribution ainsi que l'évaluation des obstacles à leur conservation, sont les préalables indispensables à la mise en œuvre d'un programme de conservation de la faune sauvage du *Parc DIWASI* comme de la Réserve Naturelle de Kankan.

Si rien n'est rapidement fait dans ce sens, la biodiversité de cette région sera sans nul doute soumise à des sinistres irréversibles.

Les différents résultats obtenus lors des quelques brèves études passées (*GTZ 2000*; *Sylvatrop 2007*; *Kaba.M 2009*; *Belaud.M 2012*), doivent maintenant s'inscrire dans une logique de suivi régulier mais également étendu à de plus vastes taxons du règne animal, notamment l'herpétologie jusqu'alors trop souvent et injustement laissée de côté. Et ce, afin d'avoir une connaissance toujours plus précise de l'état actuel de la biodiversité locale, mais aussi afin d'avoir la possibilité d'étudier précisément l'évolution des populations, leurs écologies, ainsi que l'évolution des menaces qui pèsent sur celles-ci et pouvoir lutter efficacement contre, en trouvant des solutions adéquates.

Il serait alors nécessaire qu'un projet de suivi quotidien vienne conforter les efforts consentis afin de permettre la comparaison des résultats dans le temps.

Ce projet permettra donc de redynamiser activement le suivi des populations animales en se basant notamment sur les études précédentes qui, bien que ponctuelles, ont clairement recommandé de mettre en place ce même système de suivi, de façon durable et régulière.

Table des matières

Contexte et justification	2
1. Le Parc DIWASI	4
2. NON NOBIS	6
3. Objectifs	8
4. Méthodologies	9
4.1. Définir et estimer les menaces à la conservation de la faune sauvage	9
4.1. A Evaluation de la pression de la chasse et de ses impacts sur la faune sauvage	9
4.1. B Contrôler l'intégrité de l'habitat naturel	10
4.2. Réaliser un inventaire de la grande et moyenne faune sauvage	10
4.2. A Enquêtes préliminaires auprès des populations villageoises	10
4.2. B Inventaire par observation	11
4.2. C Evaluation des effectifs	13
5. Intérêts et perspectives	14
6. Budget prévisionnel	16
Sigles et Abréviations	18
Sources	19
Annexes	20
1. Cartes	20
A. La Guinée en Afrique de l'Ouest	20
B. La Réserve Naturelle de Kankan	21
C. Le Parc DIWASI	22
2. Photos	23
A. Le Parc DIWASI et sa flore	23
B. Faune sauvage du Parc DIWASI	24

1. Le Parc DIWASI

DIWASI, contraction du malinké Diarra, Wara et Sii, en référence à trois mammifères encore présents (lion, panthère et buffle), est le nom donné à un espace de 104 000 hectares situé dans la **Réserve Naturelle de Kankan** en Haute-Guinée.

La création du *Parc DIWASI* - première zone amodiée de Guinée (Arrêté N°11200 délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, et des Eaux et Forêts en date du 31/12/2004, avec bail emphytéotique de 45 ans renouvelable) - est née d'une volonté commune de l'Etat guinéen et d'une famille française, dans le souci de contribuer à la protection et à la conservation d'un patrimoine naturel reconnu exceptionnel, mais malheureusement menacé.

Chevauchant les Sous-Préfectures de Sabadou Baranama et Boula, dans la partie Ouest de la Réserve Naturelle de Kankan, cet espace naturel classé Aire Protégée et dénommé «*Parc DIWASI*», s'étend sur 80 km de long pour une superficie de 104 000 ha, soit environ 1/5^{ème} de la superficie de la *Réserve Naturelle de Kankan*.

Il dispose en outre d'une zone intégralement protégée (ZIP) de 60 000 ha délimités et matérialisés par des plantations de gmelina (*gmelina arborea*).

Le *Parc DIWASI* est appuyé par l'ONG *NON NOBIS* dont le siège est en France, disposant aussi d'une antenne en Guinée, à Sabadou Baranama où est aussi situé le siège du Parc DIWASI. Ces deux entités collaborent concomitamment et en harmonie, avec l'Office Guinéen de la Diversité Biologique et des Aires Protégées ainsi que le département des Eaux et Forêts.

L'objectif global de la création de ce parc et de cette collaboration est de contribuer activement à la conservation, la gestion durable et la valorisation participative de la biodiversité de la *Réserve Naturelle de Kankan*.

Concernant cette dernière, elle est située à l'Est de la République de Guinée, à la frontière de la Côte d'Ivoire. D'une superficie de 535 000 hectares, la Réserve partielle de faune de Kankan, et par conséquent le Parc DIWASI, constituent une aire protégée de grande importance pour la conservation de la biodiversité de Guinée et d'Afrique de l'Ouest. Plusieurs raisons l'expliquent :

- Elle constitue **l'une des plus grandes aires protégée de Guinée**, et sa zone intégralement protégée de 60 000 ha soit 600 km² est de taille équivalente aux plus grandes dont la Mafou ou Kouya, toutes deux situées dans le Parc National du Haut-Niger distant d'environ 150 km avec le Parc DIWASI.
- D'une pluviométrie annuelle comprise entre 1000 mm et 1700 mm environ, cette région est traversée par de nombreux cours d'eaux, bordés de plaines fertiles, qui confluent vers la rivière Sankarani, l'un des affluents majeurs du fleuve Niger.

A côté des grands cours d'eau, toute une série de petits marigots entaille la surface de la région. Ils tarissent en saison sèche mais peuvent créer de petites plaines d'inondation dont l'importance pour l'agriculture locale n'est pas négligeable.

Le relief reste dominé par de vastes étendues de plaines, de coteaux, des bas-fonds et quelques rares élévations. Les sommets culminants atteignent à peine les 700 m. La réserve présente un relief relativement peu tourmenté mais spatialement inégal. Cette diversité peut dès lors se traduire dans les écosystèmes présents.

- Elle abrite **une importante diversité végétale** dont les différentes formations se composent de forêts tropicales sèches et humides ainsi que de savanes (herbeuses périodiquement inondées ou non, des savanes arbustives, arborées ou boisées), de forêts claires et de galeries forestières. Concernant plus précisément le Parc DIWASI, on y trouve pour l'essentiel de la forêt claire en

mosaïque avec une savane boisée relativement abondante ainsi qu'un réseau de forêt galerie de type I le long de nombreux petits cours d'eau.

Différentes essences caractéristiques sont présentent telles que Daniellia oloverii, Isoberlinia doka, Pterocarpus erynaceus, Afzelia africana, Terminalia spp, Uapaca saumon, Khaya senegalensis, Combretum spp, Detarium senegalensis...

- Marquée par l'alternance forêt/savane, elle présente une diversité biologique animale et végétale rare composée d'espèces de chaque milieu. Des espèces typiquement savanicoles telle que le singe rouge (*Erythrocebus patas*) y côtoient des espèces typiquement sylvicoles telle que le Colobe noir et blanc d'Afrique occidentale (*Colobus polykomos*).
- Considéré par la **gtz** (2000) comme l'une des 5 zones de concentration de faune de la Réserve de Kankan, le Parc DIWASI abrite de nombreuses espèces animales, dont certaines à forte valeur patrimoniale.

Parmi elles, plus de 60 espèces de mammifères, notamment l'Hippopotame (Hippopotamus amphibius), le Chimpanzé (Pan troglodytes verus), le Lycaon (Iycaon pictus), l'Oryctérope (oryctéropus afer), le Lion (panthera leo), la Panthère (panthera pardus), le Ratel (mellivora capensis), ou encore l'Antilope rouanne (Hippotragus equinus).

Nous pouvons également évoquer *plus de 80 espèces d'oiseaux* dont le Guêpier à gorge rouge (*merops bulocki*), Rollier d'Abyssinie (*coracias abyssinicus*), Calao longibande (*tockus fasciatus*) Souimanga à poitrine rouge (*chalcomitra senegalensis*), Martin-pêcheur géant (*megaceryle maxima*), Touraco violet (*musophaga violacea*), ou Vautour palmiste (*gypohierax angolensis*)...

Sans oublier qu'à cela s'ajoutent encore d'innombrables espèces d'invertébrés (120 espèces d'insectes ont été relevées par *Maurizio MEI* en 1996 dans le Parc National du Haut-Niger) et de nombreux reptiles, notamment le Python de Seba (*python sebae*), Mamba vert (*Dendroaspis viridis*), Vipère heurtante (*bitis arietans*), Cobra à cou noir (*naja nigricollis*), Varan des savanes (varanus exanthematicus), Varan du Nil (*varanus niloticus*), ou Varan orné (*varanus ornatus*).

Par ailleurs, des espèces encore présentes dans le *Parc DIWASI*, comme le lycaon ou le chimpanzé, sont actuellement **menacés d'extinction** (statut de conservation **UICN**) et avec le léopard, classés en **annexe I** de la Convention de la CITES.

De plus, on peut noter la présence d'espèces « vulnérables » (Statut UICN) comme le lion, le colobe noir et blanc d'Afrique Occidentale ou le céphalophe à dos jaune, et la présence d'espèces classées en annexe II de la CITES, comme l'hippopotame, le patas, le vervet, le babouin de Guinée ou la loutre à joues blanches.

L'intérêt écologique, scientifique, pédagogique, touristique et économique du **Parc DIWASI** n'est donc plus à démontrer. La diversité biologique animale comme végétale, le statut de conservation de certaines espèces, ainsi que l'absence d'autres zones intégralement protégées (ZIP) et de moyens de surveillance dans la Réserve Naturelle de Kankan, démontrent que le **Parc DIWASI** représente un espace naturel d'importance majeure pour la conservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest.

Structures et relations avec le projet.

DNEF Direction Nationale des Eaux et Forêts (de la Guinée)

OGUIDAP Office Guinéen de la Diversité Biologique et des Aires Protégées

2. NON NOBIS

NON NOBIS, ONG guinéenne, aussi Association Française de loi 1901 (« **NON NOBIS Haute-Savoie** »), voient respectivement le jour en 2005 et 2006 à l'initiative de Sylvie et Albert Clapasson. A but non lucratif, et signifiant littéralement « pas à nous », **NON NOBIS** a vu le jour suite à la création du **Parc DIWASI** afin d'apporter le soutien logistique et financier nécessaire à la gestion du Parc, mais également afin d'apporter un soutien aux populations concernés par la création de DIWASI, que ce soit en eau potable, en aide médicale, en soutien scolaire, en création de zones de maraîchage ou autres...

Concrètement, le *Parc DIWASI* et *NON NOBIS* n'existent pas l'un sans l'autre. Leur objectif est commun : participer durablement à la préservation et au rééquilibrage d'un réseau de biotopes fauniques et floristiques inscrit dans un espace délimité de 104 000 hectares avec le concours actif des populations locales, désireuses de se prendre en charge pour la protection de leur propre environnement.

NON NOBIS s'articule donc autour de 2 grands axes :

❖ Travailler en collaboration avec et pour le *Parc DIWASI*

Chargé de financer et co-organiser la protection du Parc, ses objectifs sont les suivants :

- Protéger et conserver la faune et la flore de Guinée.
- Contribuer à la sauvegarde des espèces en voie de disparition ainsi qu'à la protection des espèces migratrices en Guinée.
- Délimitation de la Zone Intégralement Protégée
- Sensibilisation des populations riveraines
- Promouvoir la collaboration et le jumelage entre les villes et villages guinéens afin de contribuer à la Conservation du milieu naturel par des méthodes de gestion participatives avec les populations riveraines
- Promouvoir la collaboration et le jumelage entre les espaces naturels protégés guinéens et ce d'autres pays africains voire mondiaux.
- Création d'un partenariat durable avec les institutions en charge de la gestion des aires protégées, de la faune, de la flore et de la recherche scientifique (contribuer à la formation, au recrutement, à la recherche, etc.)
 - Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines à DIWASI

Actions Jeunesse et Education

- Création de bibliothèque
- Parrainage d'enfants handicapés à Kankan en collaboration avec l'ONG PPHT
- Appuis annuels en tenues scolaires et ardoise aux écoles
- Construction et rénovation d'écoles
- Mise en place de correspondances entre écoles guinéennes et françaises

Appuis aux enseignants en petites fournitures tout au long des années scolaires

Actions Hygiène et Santé

- Financement de puits améliorés
- Mise en place d'une unité de production de farine Misola en partenariat avec l'association Aide Médicale et Développement de Grenoble (www.amd-blog.org)
- Appuis aux centres de santé (apport de médicaments ; entretien des locaux)
- Education à l'hygiène
- Initier au ramassage des déchets

> Actions pour les femmes

- Création d'activités rémunératrices (fabrication de savon de karité; appui à la création de groupement pour la transformation des céréales; développement de nouveaux maraichages via l'apport en semences et arrosoirs)
- Renforcement des capacités des groupements féminins en matière de gestion
- Alphabétisation : identification des jeunes filles non scolarisées et mise en place de groupes encadrés par des instituteurs bénévoles

> Actions pour l'environnement

- Soutenir et appuyer le fonctionnement du Parc DIWASI
- Créer et entretenir les infrastructures nécessaires à une meilleure gestion des aires protégées (panneau de signalisation, poste de surveillance, etc.)
- Création d'un Club Nature
- Création de nouvelles pépinières d'arbres pour le reboisement
- Guider les villages dans la mise en place de forêts communautaires et travailler avec les groupements de chasseurs pour l'élaboration d'une zone cynégétique
- Réduire les facteurs de pression (feux de brousse, déboisement, braconnage) notamment par sensibilisation sur leurs impacts pour la nature et la gestion durable des ressources naturelles
- Vulgarisation en langue vernaculaires des codes guinéens : le code protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse ; le code forestier

Le siège de **NON NOBIS** Haute-Savoie est à THORENS GLIERES (3329 route des chappes, 74570), celui de **NON NOBIS** ONG en Guinée est basé à SABADOU BARANAMA KANKAN, et celui du **Parc DIWASI** est lui aussi basé à Sabadou Baranama, au sein même du Parc.

Le personnel est composé d' 1 Forestier Ingénieur des eaux et forêts, 7 Eco-Gardes et pisteurs, et d'1 Chauffeur.

A L'intérieur du *Parc DIWASI*, 6 postes de permanences (surveillance) sont aménagés pour permettre aux Eco-Gardes de patrouiller : Téré, Baladou, Dela, Kignekoba, Toumissa, Konesaladou.

3. Objectifs

Naturellement l'objectif de fond de ce projet réside en son titre. L'objectif est de redynamiser la protection et la conservation de la faune sauvage du *Parc DIWASI*.

Or, ceci ne peut se faire sans déterminer préalablement non seulement les espèces en présence, leur abondance et aires de répartition mais aussi les différentes menaces qui pèsent sur leur conservation. Ceci, en impliquant les communautés locales et riveraines à chaque étape du processus.

Malheureusement la légèreté des informations à disposition, issues des quelques rares et trop brèves études passées, ne nous permettent pas de disposer de ces éléments qualitatifs et quantitatifs indispensables. C'est pourquoi l'acquisition d'une connaissance précise sur le statut et l'écologie des espèces présentes, constitue notre objectif premier.

Les objectifs de ce projet sont donc les suivants :

- Déterminer les espèces de moyenne et grande faune sauvage présentes (moyenne et grande faune sauvage = mammifères, oiseaux, reptiles), ainsi que leurs effectifs et aires de répartition
- Effectuer un suivi régulier afin de déterminer les évolutions d'abondance et de distribution des espèces recensées, ainsi que les raisons à ces variations
- Constituer une base de données permettant la réalisation d'études plus particulières notamment concernant les espèces à forte valeur patrimoniale (suivi spécifique de chimpanzés ; suivi télémétrique de grands carnivores...)
- Définir et estimer les menaces à la conservation de la faune sauvage par une évaluation des activités cynégétiques et destructrices des écosystèmes (culture sur brûlis; coupe sauvage; pollution des eaux et des sols; ...)
- Avoir une protection plus efficace par une meilleure connaissance des zones sensibles
- Proposer des recommandations visant à une gestion durable, rationnelle et participative des activités cynégétiques en dehors de la zone intégralement protégée

Les finalités d'un tel projet en feront aussi une référence incontournable pour mener à une gestion plus cohérente et opérante de l'ensemble de la *Réserve Naturelle de Kankan*: protection plus efficace (connaissance plus fine des zones sensibles à contrôler; création d'activités alternatives à la chasse et soutien aux populations); sensibilisation (information, connaissance des espèces et de l'intérêt de les protéger); implication des populations dans la gestion des ressources naturelles afin d'encourager une attitude de respect et de responsabilité à l'égard de la nature; ...

4. Méthodologies

1. Définir et estimer les menaces à la conservation de la faune sauvage

A. Evaluation de la pression de la chasse et de ses impacts sur la faune sauvage

Il s'agit ici d'évaluer la situation cynégétique et ses impacts sur la faune sauvage par la détermination de différents indices mesurant la pression de chasse exercée sur les populations animales.

Il s'agira alors de:

- Dénombrer les chasseurs des villages riverains au site d'intervention
- Déterminer les espèces les plus communément chassées et leur utilisation (consommation familiale ou commercialisation)
- Evaluer la part de viande de brousse dans l'alimentation (fréquence de consommation)
- Déterminer la provenance du gibier afin de connaître les principales zones de prélèvement
- Evaluer et cartographier l'étendue du territoire de chasse
- Définir la tranche d'âge du gibier chassé par l'examen de la dentition, du poids et de ses mensurations afin d'évaluer la pression et gestion de la chasse
- Evaluer et dénombrer les types d'outils utilisés pour la chasse (fusil, piège...)
- Obtention d'indices de pression de chasse par le piégeage :
 - Dénombrer les pièges découverts sur le territoire de prospection, et définir leur densité par zone afin d'estimer la pression de chasse par le piégeage exercée sur un habitat donné.
 - Déterminer le type de piège, son état de fonctionnement, la fréquentation par le piégeur (traces récentes de relevé, empreintes....) afin d'obtenir des informations sur le type d'animal potentiellement chassé ainsi qu'un indice sur l'effort humain de piégeage.
- Obtention d'indices de pression de chasse au fusil :
 - Dénombrer les fusils afin d'estimer le nombre potentiel de chasseurs armés.
 - Compter les cartouches et piles abandonnées par les chasseurs afin d'obtenir un indice de pression de chasse exercée sur une zone donnée notamment par l'estimation de l'état de dégradation des objets récoltés.

B. Contrôler l'intégrité de l'habitat naturel

Il s'agit ici de:

- Déterminer la provenance du bois utilisé dans les villages riverains à la zone intégralement protégée (ZIP) de l'espace DIWASI
- Découvrir, par le biais d'enquêtes et prospections pédestres, toute activité agricole ou forestière ou signes de ces activités (coupe sauvage, sentier défriché...) illégalement située dans la ZIP; et déterminer leur ancienneté via l'évaluation rapide du degré de recouvrement par la végétation sauvage
- Estimer la surface totale de terrain détruit par ces activités illégales, si activités il y a
- ➤ Evaluer l'intégrité écologique des corridors naturels (fragmenté, continu...) liant la ZIP et la zone tampon du Parc DIWASI, ceux-ci étant indispensables aux flux migratoires favorisant le brassage génétique nécessaire à la conservation des espèces à long terme

2. Réaliser un inventaire de la grande et moyenne faune sauvage

Il s'agit ici d'établir la liste des espèces de grande et moyenne faune sauvage présentes dans le **Parc DIWASI**, ainsi que leurs effectifs et aires de répartition. Il s'agit en outre d'étudier mammifères, reptiles et oiseaux.

Ces différents groupes sont habituellement retenus dans l'étude des milieux car ils comprennent certaines espèces dont la présence est révélatrice de l'état des écosystèmes. Ceci tient à leur haute sensibilité vis à vis des activités humaines.

L'inventaire de la grande et moyenne faune sauvage sera réalisé et exprimé par une liste des espèces en présence ainsi que des indices d'abondance.

A. Enquêtes préliminaires auprès des populations villageoises

Cette méthode permet une évaluation rapide de l'état de conservation de la faune sauvage, par le biais d'un questionnaire présenté aux chasseurs et populations riveraines.

Cette méthode permet également d'évaluer les notions qu'on les chasseurs de leur environnement et de la répartition de la faune qui s'y trouve.

Question 1 : Avez-vous telle espèce ici ?	
Q2 : Pouvez-vous en estimer le nombre ?	
Q3 : Le nombre de (espèce) est-il en augmentation, en diminution ou stable ?	
Q4 : Pouvez-vous préciser de quand date cette tendance ?	
Q5 : Quelles en sont les causes ?	
Q6 : Quelles espèces voyez-vous souvent ?	
Q7 : Où allez-vous si vous voulez voir (espèce) ?	
Q8 : Savez-vous pourquoi trouve-t-on (espèce) dans cette zone ?	

B. Inventaire par observation

Deux types d'observations seront réalisés lors des relevés de faune :

- Les *observations directes* (géo référencées) : ce sont les animaux vus ou entendus, pour lesquels nous relèverons plusieurs types d'informations :
 - Nom de l'espèce
 - Nombre d'individus, catégorie d'âge et sexe
 - Activité au moment de l'observation
 - Type d'habitat dans lequel l'observation est faite
 - Distance d'observation et de fuite, ainsi que le temps approximatif d'observation
 - Date, heure et coordonnées GPS
- Les *observations indirectes* (géo référencées) : ce sont tous les indices de présence laissés par les animaux (fèces, empreintes ou traces, restes de repas, nids, poils, mue, tanières...)

Concernant la méthode même de prospection, il faut savoir que l'emploi inconsidéré de certaines méthodes dans certains milieux peut aboutir à des résultats complètement erronés. NORTON-GRIFFITHS (1978) cité par PEETERS, J. et coll. (1991-1992) explique qu'il faut d'abord tenir compte des facteurs suivants : ressources et infrastructures disponibles (personnel, véhicule...), la taille de la zone à inventorier, le type de végétation (en lien avec la saison), le relief et l'accessibilité de la région, et enfin les espèces animales susceptibles d'être observées.

En outre, les techniques se basant uniquement sur les comptages directs sont difficilement applicables en forêt dense, et plus encore en saison des pluies.

C'est pourquoi, compte tenu de ces informations, et sachant que le **Parc DIWASI** présente une architecture végétale variable et variée, plusieurs méthodes complémentaires devront être utilisées.

Ainsi, à partir de ces recommandations, tout en s'appuyant sur les résultats d'enquêtes préliminaires et les informations apportées par l'écogarde en charge de la surveillance de la zone choisie, nous fixerons des objectifs opportuns impliquant l'utilisation d'une ou plusieurs des méthodes suivantes :

« Line transect » :

Cette méthode est la plus couramment utilisée pour recenser les populations animales en forêt tropicale humide (Buckland; 1993). Elle est basée sur des inventaires réalisés le long de transects linéaires où il s'agit tout d'abord de mesurer pour chaque objet inventorié la distance parcourue depuis le début du transect. Ces données permettent alors de calculer l'abondance de l'objet recherché par kilomètre parcouru.

La méthode consiste à parcourir à pieds toute une série de transects rectilignes d'environ 5km chacun, sur des layons balisés et à vitesse constante (1 km/h).

Ceux-ci seront répétés en saison sèche et saison des pluies afin de pouvoir étudier l'évolution des populations dans le temps et l'espace.

Afin de garantir une certaine fiabilité dans l'évaluation des effectifs, deux à trois passages successifs seront effectués sur les mêmes transects et aux mêmes horaires en vue d'atténuer la variabilité liée à des conditions climatiques, phénologiques ou autres.

« L'affût » :

Il s'agit d'observations directes durant 2h ou 3h réalisées en se positionnant à un point fixe permettant d'observer à distance une zone stratégique dégagée (saline, clairière, mare d'eau...), identifiée comme étant une zone de présence animale, découverte inopinément lors des prospections pédestres ou choisie préalablement en fonction des informations recueillies lors des enquêtes préliminaires et de l'analyse cartographique.

Les données des affûts viendront alors compléter celles des *transects* en permettant d'observer et dénombrer un certain nombre d'animaux difficiles à observer lors des prospections pédestres.

<u>« L'observation nocturne » :</u>

Certaines espèces animales ne sont actives que la nuit ou durant les premières heures de celle-ci. Certes, leur observation directe et leur dénombrement n'est pas impossible en se limitant à des prospections réalisées de jour, néanmoins pour une plus grande précision, l'observation nocturne permettra d'obtenir des informations plus précises qui viendront compléter les observations réalisées de jour.

De la même manière que l'observation à l'affût, il s'agira d'observations directes réalisées à l'aide d'un projecteur lumineux et de jumelles à infra-rouge en se positionnant à un point fixe permettant l'observation à distance d'une zone découverte lors des prospections journalières et identifiée comme site d'activité ou de passage d'espèces nocturnes (lion, panthère, genette, hippopotame, porc-épic, ratel, oryctérope...).

Quelques cas particuliers:

La présence soupçonnée ou avérée d'espèces rares, endémiques et/ou à forte valeur patrimoniale feront l'objet de recherches plus spécifiques dans les milieux qui leurs sont favorables.

Le recensement des chimpanzés :

L'observation directe des chimpanzés étant très difficile, nous devrons exploiter les signes indirects de présence pour effectuer le recensement.

Il s'agit dans un premier temps de compter systématiquement le nombre de nids visibles par site. Mais bien entendu, le nombre de nids comptés ne reflète pas le nombre d'individus présents puisque les chimpanzés peuvent parfaitement nidifier plusieurs fois sur le même site.

C'est pourquoi nous utiliserons la méthode de « comptage de nids marqués » (Plumptre & Reynolds 1996) qui consiste à retourner régulièrement sur un même transect (6 passages sur une période de 3-4 mois) et de compter le nombre de nouveaux nids qui y ont été construits entre deux visites.

Le dénombrement des grands carnivores :

Due à une faible densité des populations en Afrique de l'Ouest, l'observation directe des grands carnivores est rendue très complexe. Une attention particulière devra donc être prêtée aux indices indirects de présence (fécès, traces, reste de repas, empreinte, marquage, contact audio). Afin d'éviter tout recomptage, les traces seront effacées et les crottes détruites.

Afin de localiser et dénombrer les populations de lions, nous utiliserons également la méthode des « *Stations d'appels* » ou « Broad-casting » (Kruuk, 1972, Smuts, 1977; Whateley, 1981; Mills, 1984). Le principe est le suivant:

- Emission amplifiée pendant 5 minutes de l'enregistrement sur Cd d'une série de vocalisations diverses de lions.
- Attente de 15 minutes pour d'éventuelles réponses qui permettront alors de localiser les populations et éventuellement de les dénombrer à distance.
- L'opération est réalisée à pied et de nuit, entre 20h et 00h, et répétée le long de transects.

La station d'appel est une méthode efficace et fiable de dénombrement et de suivi des populations de lions, à condition que les transects couvrent au moins 20 % du territoire total de l'aire en question (Ogutu and Dublin, 1998).

C. Evaluation des effectifs

Dans la cadre d'un projet de conservation et de gestion de la faune sauvage, la connaissance exacte des effectifs de populations animales à l'instant t n'est pas impérative.

L'animal, dépendant de son environnement, l'étude de tous les paramètres décrivant le couple population/habitat peut alors être réalisée par le suivi d'indicateurs renseignant sur l'état et les variations au cours du temps du système « population/environnement ».

C'est pourquoi, en fonction du nombre d'informations récoltées, nous déterminerons des indices d'abondance pour chaque espèce rencontrée.

L'Indice Kilométrique d'abondance (IKa) est un indicateur défini comme le rapport du nombre d'individus observés sur le nombre de kilomètres parcourus. L'IKa ne permet pas de dénombrer l'effectif de la population, mais sa mensuration régulière, dans les mêmes conditions, ceci permettant alors de :

- 1. Suivre les variations d'abondance des différentes espèces dans les diverses zones du Parc et dans les diverses périodes de l'année.
- 2. Suivre la dynamique des populations de différentes espèces.

Indice Kilométrique d'Abondance = Nombre total d'observations
Distance totale parcourue

<u>Nb</u>: Concernant le suivi de l'avifaune, bien que tous les individus de chaque espèce soient notés, les observations effectuées sont conventionnellement traduites en couples nicheurs selon l'équivalence suivante : une cotation de 1 couple est attribuée pour un mâle chanteur, un couple, un nid occupé ou un groupe familial ; et une cotation de 0,5 couple pour un individu observé ou entendu par son cri.

5. Intérêts et Perspectives

Un tel projet d'étude au sein du *Parc DIWASI* permettra d'obtenir des connaissances clés pour mettre en place une gestion durable et efficace de l'ensemble des aires protégées.

En fonction des résultats et des connaissances que ce projet mettra en évidence, les perspectives seront évidemment multiples :

❖ Contribuer à la recherche scientifique ainsi qu'à la formation

Du point de vue de la recherche écologique, ce projet permettra de développer des études plus particulières et approfondies sur des espèces en voie d'extinction dans le Parc (Chimpanzé, Léopard, Lion, Lycaon...) pour mieux comprendre leurs déplacements, écologies, mœurs et menaces afin de pouvoir mettre en place des mesures de gestion adéquate à leurs survies.

A noter que ces études ne pourront se faire sans contribuer à la formation, que ce soit via des échanges avec les universitaires guinéens ou même par un programme d'écovolontariat international.

Il faut par ailleurs savoir que la Guinée abrite la plus grande densité de Chimpanzés-Pan troglodytes verus (*Boesch & Humle*) et de Lion (*Bauer & Van Der Merwe* 2004) en Afrique de l'Ouest, d'où la présence de plusieurs instances scientifiques (*Wild Chimpanzee Foundation* dans le Fouta-Djalon, *Max Planck Institut* au Mont Nimba) avec lesquelles il sera opportun de travailler en vue d'une meilleure protection de ces espèces et de la biodiversité plus généralement.

Aménagement, Promotion et Développement de l'Ecotourisme

A ce jour, le tourisme en Guinée, bien que grandissant et d'un potentiel évident, reste malgré tout assez modeste. Le manque de structures, d'organisation et de rayonnement du pays y sont naturellement pour beaucoup. Par ailleurs, les difficultés d'accès aux grands espaces naturels guinéens (pistes impraticables; autonomie organisationnelle du fait de l'absence de structures touristiques) tendent à cantonner les touristes en périphérie de ces espaces malgré un intérêt certain pour la biodiversité locale.

C'est pourquoi le fait de connaître précisément la biodiversité du *Parc DIWASI* (espèces en présence, importance des populations et aires de distribution) permettra d'aménager des structures adéquates à son observation (surcreusement de points d'eaux ; construction de miradors / poste de surveillance ; création de pistes et circuits) et de développer en conséquence l'Ecotourisme via une présence bien connue des espèces, et d'augmenter les revenus directs du Parc.

Ces bénéfices permettront d'une part de pérenniser les actions de protection du Parc mais aussi d'acquérir petit-à-petit une autonomie financière qui soulagera alors **NON NOBIS** dans son investissement direct pour le Parc et qui pourra conséquemment le réinvestir en faveur des populations qui, il ne faut pas l'oublier, sont les premiers et les plus influents acteurs de la conservation de la faune du **Parc DIWASI**.

Les communautés riveraines prendront alors conscience de ce que l'éco-tourisme ou la recherche scientifique peuvent leur apporter, ce qui les encouragera à protéger durablement leurs ressources naturelles, et à développer des activités liées au secteur éco-touristique (artisanat, hébergement, guide touristique, locations de divers moyens de transport, création de circuits, etc...).

Les populations locales pourront alors jouer un rôle primordial en faveur de la conservation en étant directement impliqués dans ce genre de projet qui leur propose une alternative à cette pression anthropique (braconnage, destruction des habitats, pollution...) qu'ils exercent actuellement contre leur gré sur le milieu naturel.

Réintroduction de faune sauvage

En 2005, le *Parc DIWASI* fût l'un des 2 sites d'études en vue de devenir le site de réintroduction d'un groupe de 12 chimpanzés issus du Centre de Conservation des Chimpanzés (CCC) situé à Somoria dans le Parc National du Haut-Niger (PNHN) en Guinée.

A cause de nombreux hameaux encore présents dans sa zone intégralement protégée (ZIP), le *Parc DIWASI*, n'existant alors que depuis une année, n'a pas été retenu. C'est dans la zone de la Mafou, située dans le PNHN, que le relâché eût lieu en 2008.

Aujourd'hui, ces hameaux ayant disparus (*Clapasson A. 2010*) , le *Parc DIWASI* et sa ZIP, redeviennent un site privilégié en vue de réintroductions futures d'espèces menacées dont les principaux objectifs sont d'offrir une seconde vie à ces animaux, d'accroître les effectifs spécifiques selon les capacités d'accueil du milieu, et de permettre un plus large brassage génétique.

Par ailleurs, de jeunes animaux (céphalophe, Kobe, chacal, ratel, crocodile ou même tortue) sont parfois portés au siège du *Parc DIWASI* à Sabadou Baranama.

Saisis par l'inspecteur des Eaux et Forêt présent au siège de *DIWASI*, pour cause de détention illégale ou de maltraitance, ces animaux ont tous droit à une seconde chance. C'est pourquoi les individus non imprégnés et suffisamment autonomes (ratel, chacal à flancs rayés, varan du Nil, porc-épic à crête) ont été remis en liberté courant 2010 dans la ZIP dans un milieu seyant à leur écologie. Malheureusement, 6 jeunes herbivores, trop imprégnés, furent contraints d'élire domicile dans un enclos de 4 ha à Sabadou Baranama. Ceux-ci constituent alors un outil pédagogique notamment auprès du Club Nature du village afin d'apprendre aux enfants à voir l'animal autrement que sous la forme d'un simple gibier.

Malheureusement, la protection de la *Réserve Naturelle de Kankan* étant concrètement inexistante en dehors du *Parc DIWASI*, d'autres cas de figure similaires se produiront encore. C'est pourquoi, à terme, l'élaboration d'un projet visant à accueillir, réhabiliter et réintroduire les animaux saisis s'avère essentiel pour la conservation des espèces et la diversité génétique de celles-ci.

Les intérêts et perspectives de notre projet sont donc multiples et incontournables pour la gestion durable et concrète du *Parc DIWASI* et, à plus large échelle, la *Réserve Naturelle de Kankan*.

6. Budget prévisionnel

Votre soutient nous permettra de couvrir (en Euros) ce qui suit :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Ressources	16 800	16 800	16 800	16 800	16 800
Humaines					
Voyages	3 498	498	498	498	498
Transports	7 110	3 060	3 060	3 060	3 060
Matériel	2 810	850	1250	850	850
Imprévus	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400
Total	32 718	24 808	25 208	24 808	24 808

Budget prévisionnel pour la première année

Désignation	Quantités	Valeur unitaire (euros)	Total (euros)	Requête aux bailleurs	Contribution Parc DIWASI	Contribution NON NOBIS
1. Ressources humaines						
Chef du projet – CLAPASSON Albert	12	Bénévole	0			
Coordinateur – REITZ Christophe	12	800	9 600	9 600		
Indemnités mensuelles de terrain (nourriture et logement à Sabadou-Baranama)	12	500	6 000	6 000		
Agent des Eaux et Forêts (1)	12	200	2 400	1 200	1 200	
Eco-garde (1)	12	80	960			960
Pisteur (1)	12	80	960			960
Sous Total			19 920	16 800	1 200	1 920
2. Voyages						
Transports aériens (A/R Europe-Bamako)	1	1 500	1 500	1 500		
Transports aériens matériel (forfait 50		750	1.500	1.500		
kg/voyage)	2	750	1 500	1 500		200
Transport terrestre A/R Bamako - Kankan	1	200	200	400		200
VISA (Guinée + Mali)	4+1	87 + 150	498	498		200
Sous Total			3 698	3 498		200
2 Tuonan outa						
3. Transports	2	1 250	4.050	4.050		
Motos	3	1 350	4 050	4 050		
Entretien mensuel des 3 motos	12	200	2 400	2 400		
Carburation pour 600 km/mois dans la zone d'intervention	12	55	660	660		
Sous Total	12	33	7 110	7 110		
Sous Total			/ 110	7 110		
4. Matériel						
GPS	1	600	600	600		
Appareils de mesure (décamètre, mètre)	3	20	60	60		
Matériel photographique	1 (acquis)	900	900			900
Système Audio/Lumière (Broad-casting)	1	500	500	500		
Piège photographique	2 (acquis)	300	600		600	
Jumelles	2 (acquis)	100	200		200	
Jumelles nocturnes	2 (acquis)	400	800		800	
Matériel de camping (forfait : 2 tentes de 2						
places + accessoires)	1	1 000	1 000	1 000		
Matériel Informatique (ordinateur + imprimante + scanner + accessoires)	1 (acquis)	800	800			800
Petit matériel (forfait) (outillages, piles,	1 (acquis)	800	800			800
boussole, trousse de secours,)	1	600	600	600		
Fiches de patrouille, registres, affiches	_	000				
(forfait)	1	150	150	150		
Sous Total			6 210	2 910	1 600	1 700
5.Imprévus (forfait mensuel)	12	200	2 400	2 400		
Total			39 338	32 718	2 800	3 820

Sigles et abréviations

CCC Centre de Conservation des Chimpanzés

CITES Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore

sauvages menacées d'extinction.

CITES Annexe I Les espèces inscrites à l'Annexe I sont les plus menacées de toutes les espèces

animales et végétales couvertes par la CITES. Etant menacées d'extinction, la CITES en interdit le commerce international de leurs spécimens pour des fins

commerciales.

CITES Annexe II Liste des espèces qui, bien que n'étant pas nécessairement menacées

actuellement d'extinction, pourraient le devenir si le commerce de leurs

spécimens n'était pas étroitement contrôlé.

Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (agence de coopération technique

allemande pour le développement)

UICN Union International pour la Conservation de la Nature

WCF Wild Chimpanzee Foundation

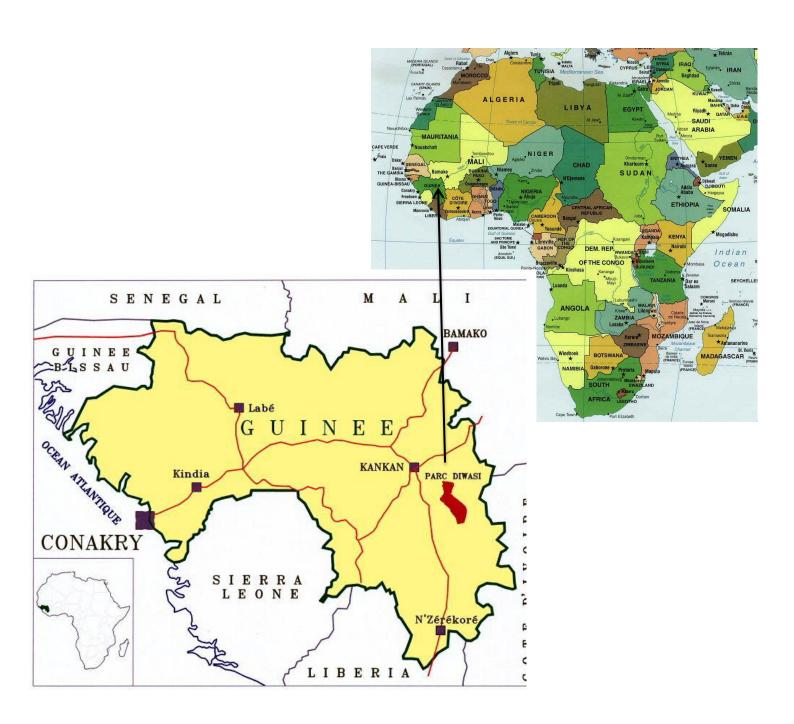
Sources

- Bauer, H. and Van Der Merwe, S. Inventory of free-ranging lions P. leo in Africa (2004)
- Belaud M., Thiersant E.J., Ullmann G. Inventaire de l'avifaune à DIWASI (2012)
- Chevillot J. Suivi des grands carnivores du Parc W (2011)
- **Dufourd S.** Inventaire des moyens et grands mammifères et détermination des menaces à leur conservation dans la Réserve de Kankan (2007)
- **Houpline C.** Projet d'étude sur les félins du Parc National du Haut Niger et de leur environnement naturel et humains (2009)
- Fleury-Brugière M.C. Estimation préliminaire de la population de chimpanzés de la Zone Intégralement Protégée-Mafou du PNHN ; République de Guinée (2001)
- **Fleury-Brugière M.C.** Les chimpanzés de la Zone Intégralement Protégée-Mafou, PNHN; République de Guinée: estimation de population, étude du comportement nidificateur, faisabilité d'un programme d'habituation (2002)
- Keïta K., Kourouma S., Ravesloot S. Promotion des organismes de mise en oeuvre en vue de la sauvegarde de la biodiversité dans la réserve de Kankan/Guinée. Résultats, conclusions et recommandations du projet. GTZ, Conakry (2000)
- Kormos R., Boesch C., Bakkar M.L, Butynski T.M. Chimpanzés d'Afrique de l'Ouest (2004)
- Kourouma S. Réserve partielle de faune de Kankan. Kankan (1997)
- **Mei M.** Contribution à la connaissance de la faune de la république de Guinée (Coleoptera, Cicindelidae) (1996)
- **Riçois S.** Guide d'identification des principaux poissons présentant un intérêt halieutique dans le bassin supérieur du Niger en Guinée (1991)
- **Schmidt J.P., Vincent G.** Projet de gestion des ressources rurales, cartes thématiques du projet Biodiv/Kankan. Rapport final. GTZ, Conakry (1999)
- Schmidt-corsitto K., Traoré M.A., Kourouma S., Ravesloot S. Détermination des formations végétales principales de la réserve partielle de Kankan. GTZ (1999)
- Direction Nationale des Eaux et Forêts de Guinée
- Photos: Christophe Reitz, Albert Clapasson & Belaud Michel
- Cartes : NON NOBIS Parc DIWASI ; Division géographique du ministère des affaires étrangères ; Belaud Michel ; Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)

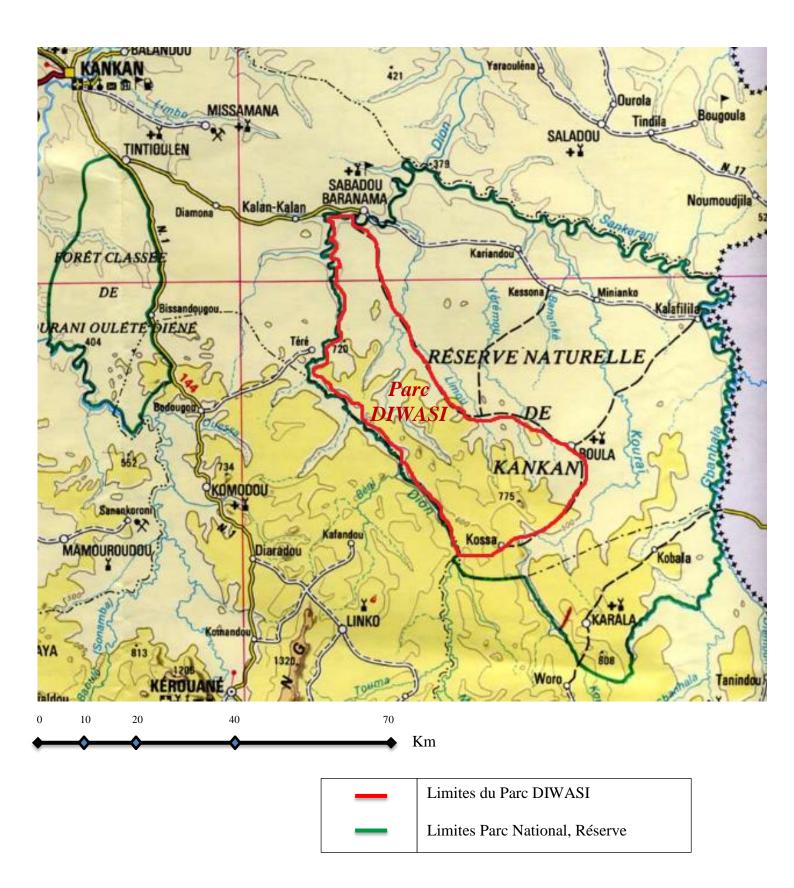
Annexes

1. Cartes

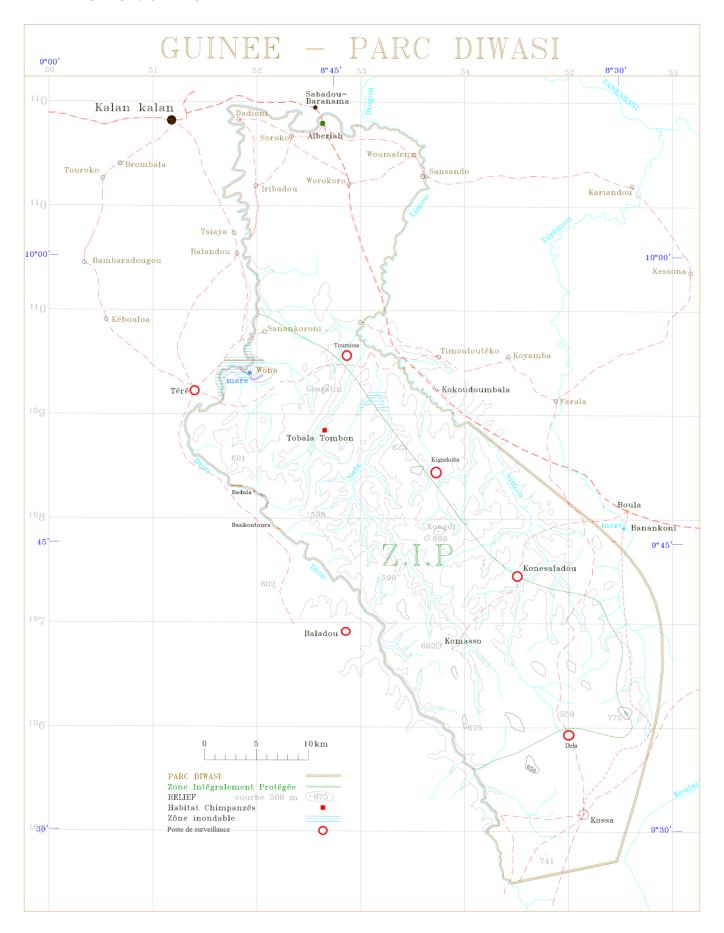
A. La Guinée en Afrique de l'Ouest



B. La Réserve Naturelle de Kankan et le Parc DIWASI



C. Le Parc DIWASI



2. Photos

A. Le Parc DIWASI et sa flore



Mont Wono



Marigot de Kairi

B. La faune sauvage du Parc DIWASI



Céphalophe à flanc roux



Cobe defassa



Patas



Lion



Ratel



Chimpanzé



Crocodile du Nil